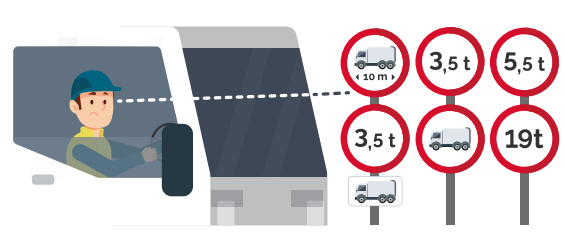




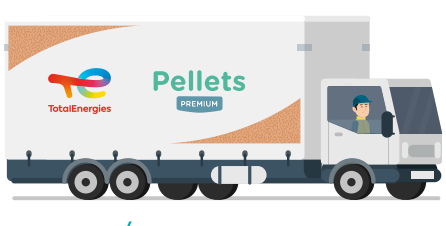
# LIVRAISON DE PALETTES

## 1 ACCÈS AU POINT DE DÉBARQUEMENT

Le parcours entre l'agence/dépôt et le point de déchargement doit permettre le passage des camions.  
La voie d'accès doit être suffisamment dimensionnée pour permettre la circulation du véhicule. Le camion ne passera pas s'il est indiqué les panneaux d'interdiction suivants.



## 2 ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ



### CARACTÉRISTIQUES

↑ 4m ↔ 8 à 15m  
↘ 3m ⚖️ 19 à 26t



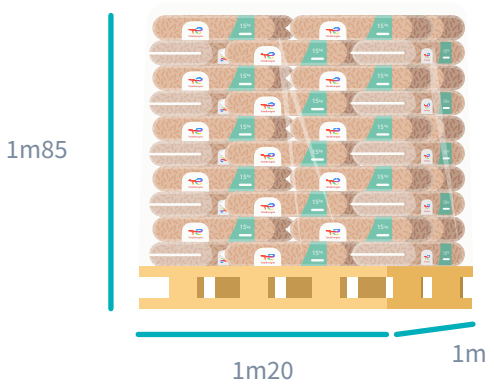
L'accès à la propriété doit permettre le passage d'un camion sauf si le stationnement sur la voie publique est autorisé. Le camion pourrait donc rester devant la propriété. Si le camion doit passer sur un chemin privé, il faut s'assurer qu'il est assez large et qu'il peut supporter la charge. Le dénivelé doit être inférieur à 10% sinon le livreur laissera la palette à la limite de la propriété.

## 3 ÉQUIPEMENT DU CAMION

Les camions sont équipés de chariots élévateurs pour descendre la palette du camion et la transporter au plus proche du lieu de stockage.



## 4 AU PLUS PRÈS DU LIEU DE STOCKAGE



Les dimensions des palettes de pellets sont indiquées sur l'image de gauche. L'espace de stockage doit donc être adapté à ce format. Le livreur pourra approcher la palette au plus près, selon les conditions d'accès, si accessible avec le chariot élévateur.

# POINTS DE VÉRIFICATION



L'accès au lieu de stockage doit être dégagé pour le passage du chariot élévateur et sans risque de manoeuvres.



Pas de franchissement d'obstacle (bordure, trottoir) supérieur à 5 cm.



Distance mini de 4m à l'arrière du camion pour manoeuvrer le chariot élévateur.



Gabarit du chariot élévateur : largeur : 2,2m min ; hauteur : 2m min

- Sol stable et carrossable avec revêtement
- Sans nid de poule (pas de terre, gravier, terrain meuble ou pelouse)
- Pente inférieure à 10%.
- Le chemin d'accès doit supporter le poids du chariot élévateur et la palette soit au moins 2T.